

# LA PÊCHE AUX MARSOUINS

## DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT.

PRÉCIS HISTORIQUE — MŒURS ET CAPTURE DU  
MARSOUIN — PRÉPARATION DE SES DÉ-  
POUILLES — HUILES ET CUIRS.

### I.

Les voyageurs qui parcourent le Saint-Laurent entre la traverse de Saint-Roch et le Golfe, observent un spectacle aussi curieux qu'intéressant, et tout particulier à notre fleuve et à ses parages : c'est la vue des troupeaux de marsouins qui viennent respirer et se jouer à la surface de l'eau. Durant les beaux jours, lorsque le temps est calme, et qu'ils ne sont effrayés par aucun bruit, on les voit nager autour des embarcations, et l'on entend distinctement le sord roulement de leur respiration.

L'éclatante blancheur de leur peau contraste avec le vert sombre des flots, et les fait paraître comme des glaçons couverts de neige. Quand ils se montrent, on voit d'abord leur tête ronde, puis un jet d'eau qu'ils lancent de leur soufflet à quelques pieds en l'air, et successivement leur cou et leur dos. Quelquefois on aperçoit la femelle portant son petit sur sa queue ; celui-ci, qui est d'un gris bleu, semble se tenir fermement attaché, comme s'il faisait le vide entre lui et sa mère. Lorsque celle-ci a deux petits, on les voit appuyés de chaque côté de ses nageoires. Au reste, ils paraissent avoir la faculté d'adhérer solidement sur toutes les parties de leur mère. On observe seulement que, pendant qu'elle les allaite, elle se penche d'un côté en nageant. Son lait est abondant et épais, il ressemble assez à celui de la vache, auquel serait mêlé une assez forte dose de carbonate de soude ; ce qui lui donne une saveur alcaline.

Rien n'est étrange et singulier comme d'entendre, durant le silence de la nuit, leurs puissants soupirs qui s'élèvent à chaque instant de tous les points de l'horizon.

Le marsouin n'appartient pas au genre des poissons. C'est un mammifère de la famille des souffleurs, et de l'espèce des dauphins, que les naturalistes désignent sous le nom de marsouins globiceps, ou à tête arrondie. Comme le dauphin, il a deux nageoires ; et la queue posée horizontalement. Il ne se rencontre, paraît-il, que dans les parages du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson. Sa longueur varie de quinze à vingt pieds. On en a capturé quelques-uns qui mesuraient jusqu'à vingt-cinq pieds. Son

oreille est presque imperceptible. C'est une légère cavité qui n'est guère plus grosse qu'une tête d'épingle : cependant il a l'ouïe extrêmement délicate, et le moindre bruit l'effraie.

On croit que les marsouins vivent très-vieux. Du moins, si l'on observe les dents de ceux qui paraissent les plus âgés, on constate qu'elles sont extrêmement usées, quoique leur émail soit très-dur, et que la nourriture ordinaire du marsouin, composée de petits poissons, soit d'une nature qui offre peu de résistance à l'action de ses mâchoires.

### II.

La capture de ce superbe cétacé dut tenter l'avidité des anciens habitants de la Nouvelle-France. Aussi voit-on que la pêche du marsouin a commencé à être faite dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Ce fut le hasard qui fit découvrir aux colons que le marsouin pouvait se prendre dans les tentures de pêche. Les premiers que l'on prit furent trouvés dans des pêches aux harengs, où ils étaient entrés en poursuivant le petit poisson. Il y a une trentaine d'années, quelques-uns ont encore été capturés de la sorte à la Rivière-Ouelle.

C'est à la pointe formée par cette rivière et par le fleuve Saint-Laurent que furent tendues les premières pêches aux marsouins.

Dans les dernières années du 17<sup>e</sup> siècle, (entre 1680 et 1699) M. de Vitry, membre du conseil Souverain à Québec, obtint de Louis XIV l'autorisation de construire une pêche à la Rivière Ouelle. Il fit, en outre, au roi la demande de deux milles livres de fil à morue, et de la même quantité de cordage de un et deux pouces. Après avoir obtenu ce premier dou, il demanda et obtint une somme de cinq cents livres. L'année suivante les mêmes gratifications furent faites au sieur de Vitry ; mais il paraît que son entreprise ne réussit pas.

Une nouvelle tentative fut faite en 1705, et fut couronnée de succès. Depuis cette époque, on n'a jamais cessé de tendre la pêche aux marsouins de la Rivière Ouelle : cette entreprise ayant toujours été fort lucrative.

La première concession de la pêche aux marsouins fut faite, le vingt juillet 1707, à six habitants de la Rivière-Ouelle par l'intendant Raudot. Voici le texte de cette concession :

“ Jean Delavoie, Etienne Bouchard, Pierre